

Suite à la validation du SAGE en 2020, la CLE est sollicitée sur une trentaine d'avis annuellement. **En 2022, 39 avis ont été rendus.**

Le bilan des avis CLE 2022 est construit comme suit :

1. Faits marquants 2022
2. Bilan selon divers critères (type de nappe, unité de gestion etc.)
3. Tableau de synthèse des avis
4. Annexe : avis rendus

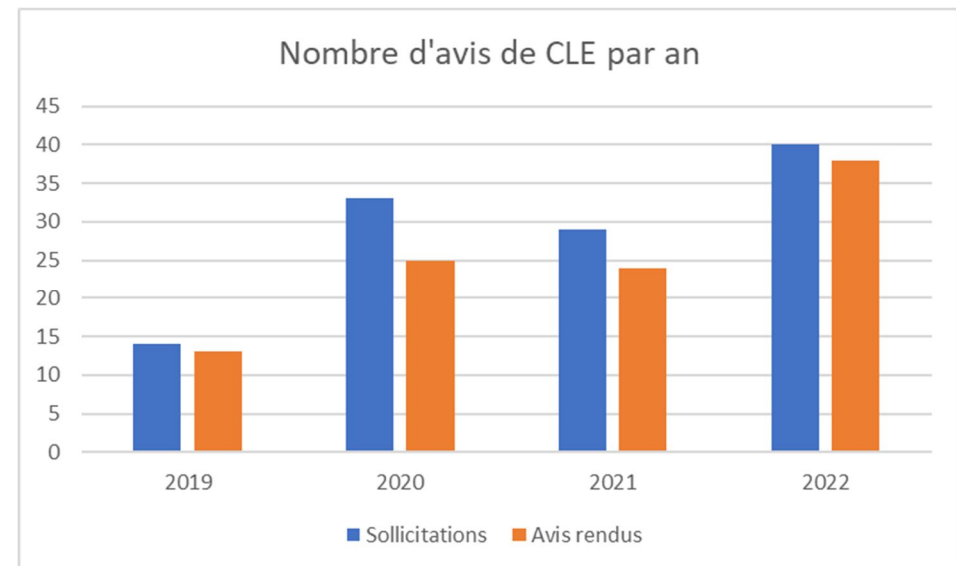
1. FAITS MARQUANTS 2022

Trente-neuf (39) avis ont été rendus en 2022. La CLE a rendu **24 avis « favorable »**, **6 avis « favorable avec réserves »**, **6 avis « incomplet »** et **3 avis « défavorable »** (1 avis n'a pas été rendu car le délai a été repoussé par l'administration).

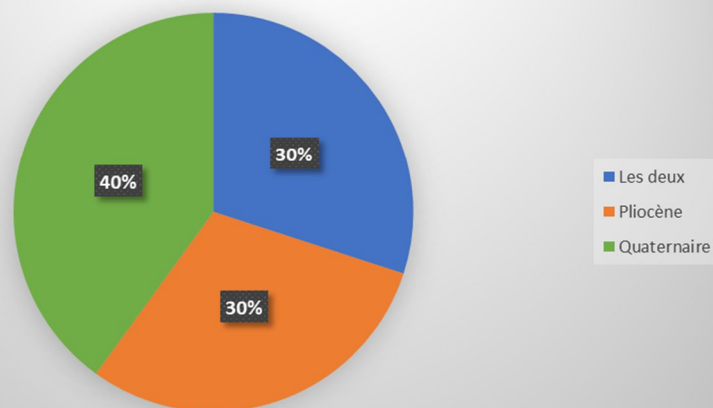
Le bilan 2021 soulignait déjà la charge importante que constituent ces avis. En 2022, le constat se renforce puisque le nombre d'avis a bondi de près de 40 % (de 24 avis sollicités à 40). Aussi il a été décidé de ne pas répondre aux demandes d'avis ne posant pas de problème particulier, ce qui revient à un accord tacite. Ce procédé permet de gagner du temps administratif, mais le temps d'analyse du dossier reste nécessaire.

2. BILAN PAR CRITERE

Les graphiques suivants présentent les avis rendus selon différents critères : nappe (quaternaire/Pliocène), unité de gestion, usage, favorable/défavorable, par unité de gestion, personne ou structure qui rend l'avis (Président / bureau / technique), procédure.

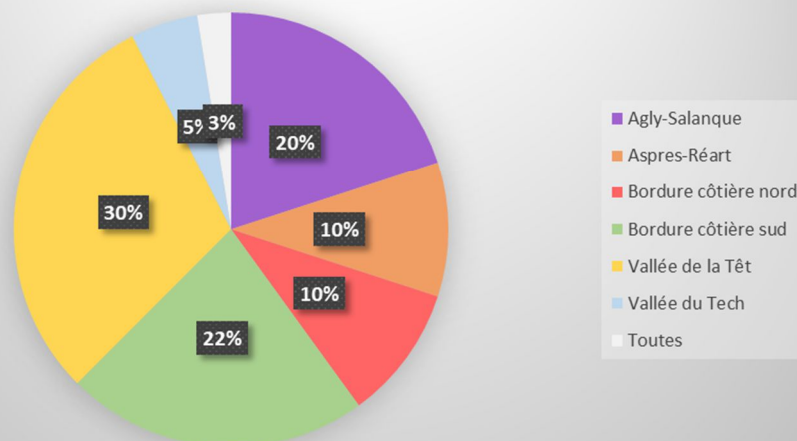


Avis de la CLE des nappes du Roussillon 2022 Par nappe



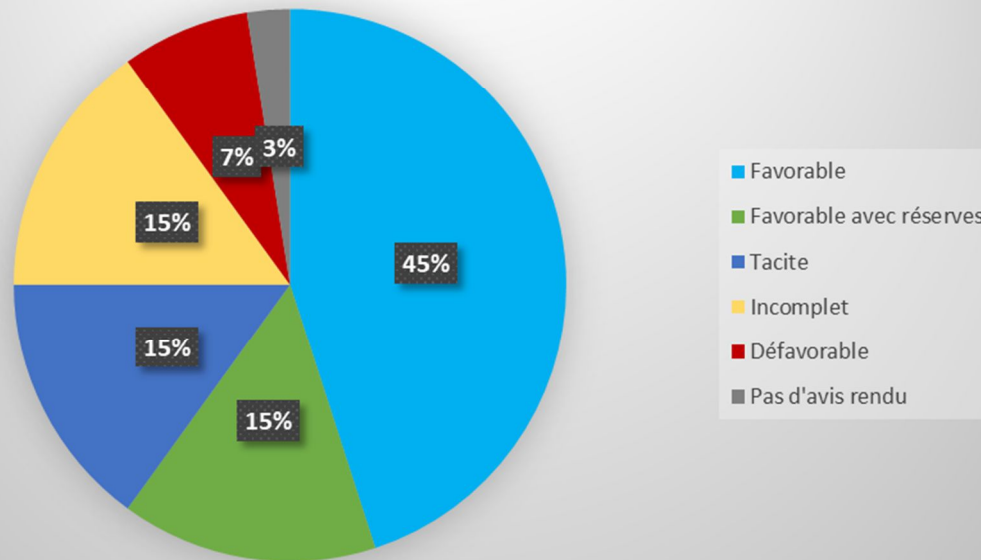
Les avis concernant les nappes quaternaires sont légèrement plus représentés que les avis concernant les nappes Pliocène (70 % pour quaternaire et 60% pour Pliocène, le total n'étant pas égal à 100 puisque certains avis concernent les deux aquifères).

Avis de la CLE des nappes du Roussillon 2022 Par unité de gestion



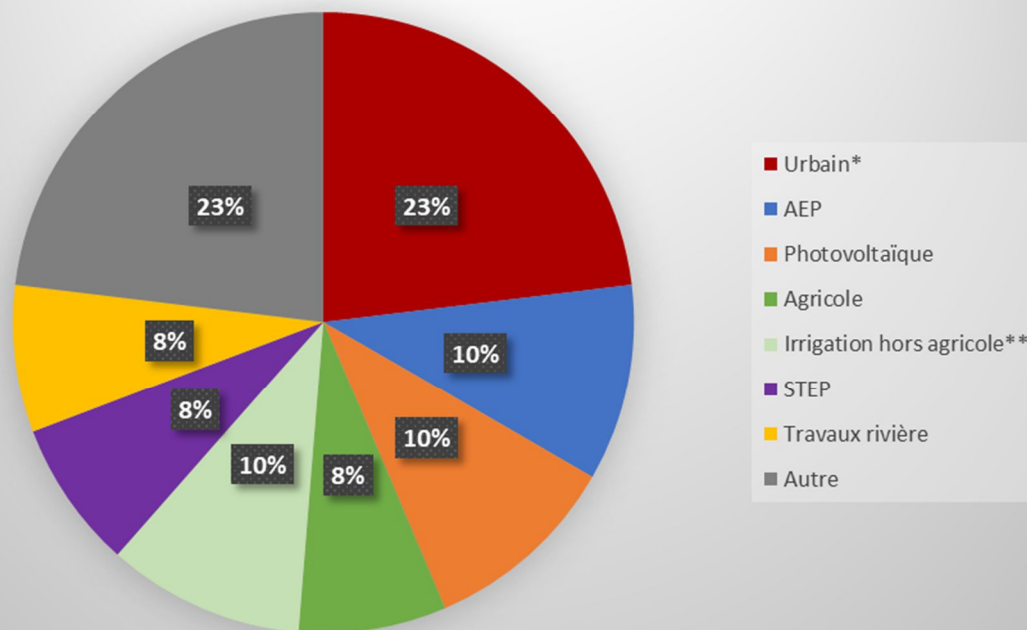
La « vallée de la Têt » représente toujours la majorité des dossiers, étant donné la densité urbaine et la disponibilité de la ressource. Les autres unités majoritaires sont « bordure côtière sud et « Agly-Salanque ».

Avis de la CLE des nappes du Roussillon 2022 Par type d'avis rendu



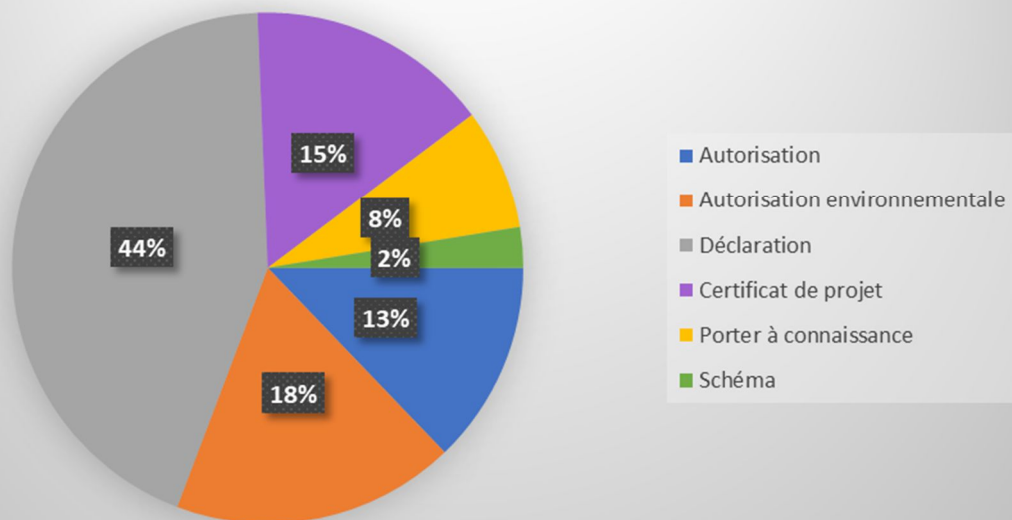
Les avis défavorables représentent une minorité (3 avis sur 38 en 2022). Les avis favorables avec réserves comportent des prescriptions qu'il convient de respecter pour que l'avis soit pleinement favorable. Les avis « incomplet » sont encore nombreux en 2022. Suite à l'entrée en vigueur du SAGE en 2020, des éléments précis sont attendus sur la compatibilité des dossiers avec le SAGE, et souvent ces éléments ne sont pas présents dans les dossiers, et donc n'ont pas été réfléchis en amont du projet. Il s'agit tout particulièrement de l'adéquation besoin / ressource et de la rationalisation de l'usage de l'eau.

Avis de la CLE des nappes du Roussillon 2022 Par usage



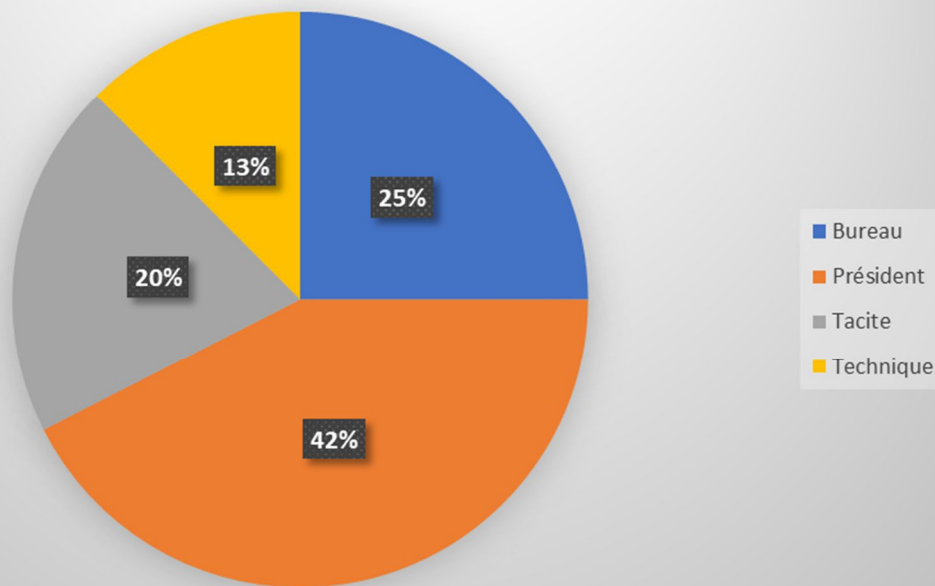
Le nombre de dossiers agricoles a largement diminué, sans doute en lien avec l'attente de la procédure de partage de l'eau. Au contraire les dossiers urbains sont en augmentation, probablement liée au fait que la CLE travaille sur le lien entre SAGE et urbanisme, entraînant une consultation plus systématique de la part des services de l'Etat.

Avis de la CLE des nappes du Roussillon 2022 Par type de dossier



Règlementairement seuls les dossiers soumis à autorisation ou autorisation environnementale doivent faire l'objet d'un avis formel de CLE. Toutefois les services de l'Etat consultent la CLE dès qu'ils estiment qu'il existe un enjeu pour les nappes. Ce fonctionnement nécessaire permet à la CLE d'être au courant des projets en cours, et d'apporter son expertise aux services de l'Etat. Il permet aussi à la CLE de se positionner en amont des dossiers, pour avertir le pétitionnaire de points d'attention sur un futur dossier d'autorisation (cas des forages par exemple). Les procédures de certificat de projet permettent également de faire des préconisations très en amont du dépôt du dossier, tandis que le porter à connaissance est utile au pétitionnaire pour modifier sans projet sans en changer l'économie globale.

Avis de la CLE des nappes du Roussillon 2022 Par structure / personne qui rend l'avis



Au vu du nombre important de dossiers (40), la sollicitation a été un peu réduite par rapport à 2021. Le bureau reste consulté pour les projets importants en termes d'impact potentiel sur les nappes. Les accords tacites (= pas de réponse officielle) ont été plus nombreux, permettant de gagner en temps de procédure.

3. TABLEAU DE SYNTHÈSE DES AVIS RENDUS

N°	Pétitionnaire	Commune	Type projet	Nappe concernée	Avis rendu	Rendu par
	Commune d'Ille sur Têt	Ille sur Têt	ZAC	Les deux	Incomplet	Bureau
57b	PMM	Pollestres	AEP	Pliocène	Défavorable	Non rendu
58b	SEMOP Ila Catala	Le Barcarès	Lotissement	Pliocène	Défavorable	Non rendu
124	Commune d'Argelès sur Mer	Argelès sur Mer	Travaux rivière	Quaternaire	Favorable	Président
125	CD 66	Claira	Collège	Les deux	Favorable	Président
126	PMM	Perpignan	ZAE	Les deux	Favorable	Bureau
127	Evolution Immobilier	Le Boulou	ZAE	Quaternaire	Favorable	Président
128	EARL Ponsich	Néfiach	Agricole	Les deux	Incomplet	Bureau
115b	Sablière de la Salanque	Bompas	Industriel	Quaternaire	Favorable	Président
113b	Camping Mer, Soleil, Etang	Saint Nazaire	Camping	Quaternaire	Favorable	Président
129	Commune de Montescot	Montescot	Hydraulique	Pliocène	Favorable	Président
130	Commune de Saint Cyprien/Terrenziani	Saint Cyprien	Agricole	Quaternaire	Fav.reserv.	Président
101b	SYDETOM 66	Perpignan et Sainte Marie la Mer	STEP	Les deux	Fav.reserv.	Président
131	SASU FERME PV32	Torreilles	Photovoltaïque	Quaternaire	Fav.reserv.	Président
132	Coopérative Sud Roussillon	Saint Cyprien	Agricole	Quaternaire ?	x	Technique
133	SAS Qualittravaux	Rivesaltes	ZAE	Pliocène	Incomplet	Président
134	SASU FERME PV32	Baho, Villeneuve la Rivière	Photovoltaïque	Quaternaire	Favorable	Président
135	CC Vallespir	Céret	Divers	Quaternaire	Favorable	Technique
136	SMBVA	Agly	Travaux rivière	Quaternaire	Favorable	Technique
82b	EHPAD La Llevantina	Alénia	EHPAD	Pliocène	Fav.reserv.	Président
91b	PMM (interco Pollestres)	Pollestres	AEP	Pliocène	Favorable	Bureau
137	Arkolia centrale PV	Perpignan	Photovoltaïque	Quaternaire	Favorable	Président
138	PLA le Petit	Rivesaltes	Lotissement	Pliocène	Incomplet	Bureau
139	Mas Bécha	Ponteilla	Photovoltaïque	Pliocène	Favorable	Président
95ter	Commune d'Ille sur Têt	Ille sur Têt	ZAC	Les deux	Favorable	Bureau
140	SMBVR	Saleilles, Théza	Travaux rivière	Quaternaire	Tacite	Tacite
141	Pont sur la Têt	Canet, Sainte Marie	Pont	Quaternaire	Favorable	Tacite
82c	Llevantina suite révision du dossier	Alénia	EHPAD	Pliocène	Favorable	Technique
142	AEP BCN	Perpignan, Canet, communes BCN	AEP	Pliocène	Tacite	Tacite
143	AEP AS PMM	Perpignan et communes AS	AEP	Pliocène	Tacite	Tacite
113c	Camping mer étang soleil	Saint Nazaire	Camping	Quaternaire	Incomplet	Président

N°	Pétitionnaire	Commune	Type projet	Nappe concernée	Avis rendu	Rendu par
144	lotissement à Baho	Baho	Lotissement	Pliocène	Favorable	Tacite
145	lotissement Corbère	Corbère	Lotissement	Quaternaire	Défavorable	Bureau
146	Schéma régional des carrières	SAGE	Carrières	Les deux	Fav.reserv.	Bureau
147	IMAGEAU	Claira	REUSE	Les deux	Tacite	Tacite
148	PMM	Vallée de la Têt	STEP	Les deux	Fav.reserv.	Technique
149	PMM	Vallée de l'Agly	STEP	Les deux	Tacite	Tacite
150	CCACVI	CCACVI	AEP	Les deux	Favorable	Président
151	Fica Track	Rivesaltes	Circuit	Les deux	Incomplet	Président
152	ENEDIS	Ille sur Têt	Autre	Quaternaire	Tacite	Tacite

L'ensemble des avis rendus par courrier fait l'objet d'un document à part qui peut être communiqué sur demande (s.le-mestre@nappes-roussillon.fr)